

--	--	--

Rapport de gestion 2026 de CLEF sc sur l'année 2025

(N.E. : 0898.209.805)

Liste des acronymes	1
Structuration et format des rapports.....	2
Développement de l'emploi.....	3
Gouvernance	4
Conseil d'administration	5
Comités.....	6
Evolution	6
Bâtiment.....	7
Commentaires sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025.....	8
Filiales (Organigramme CLEF au 31/12/2025)	9
Réductions de valeur et moins-values	12
Activation des frais de développement	14
Bilan au 31/12/2025.....	16
Les Apports.....	18
Compte de résultats 2025	21
Estimation des dividendes des SPV à distribuer à CLEF en 2026 (sur exercice 2025 des SPV)	26
Développement de l'activité : milestones.....	31
Affectation du résultat	35
Tenue et publication des comptes annuels	37
Comptes annuels au format BNB	38
Evolution de la tenue de la comptabilité	38
Rapport du Commissaire aux comptes	39
Renouvellement du mandat du du Commissaire aux comptes	40

Rapport spécial pour l'année 2025, sur la manière dont la société a veillé à réaliser les conditions d'agrément, conformément au prescrit de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et conformément au prescrit de l'Arrêté royal du 18 juin 2019 fixant les conditions d'agrément comme entreprise sociale		40
Demandes de démission		41
Affectation d'une partie des ressources annuelles à l'information et à la formation des actionnaires, actuels et potentiels, ou du grand public		42
Activités que la société a effectuées pour atteindre son but principal et son objet et moyens mis en œuvre à cet effet		43
Principaux risques et incertitudes		46
Risque en capital		47
Risque de développement		47

Liste des acronymes

AGE	Assemblée générale extraordinaire	EPV	En Plein Vent
AGO	Assemblée générale ordinaire	FRLV	Frasnes les Vents
AGW	Arrêté du Gouvernement wallon	HOSe	Hydroélectricité d'Ourthe et Sambre
BQP	Biometh Quality Product	LVDA	Les Vents d'Arpes
BSR	Biogaz Saint Roch	PELZ	Parc Eolien de LeuZe-Europe
CA	Conseil d'administration	PPA	Power Purchase Agreement
CLEF	Coopérative pour Les Energies du Futur	PRJ	Procédure de réorganisation judiciaire
CNC	Conseil National de la Coopération	VDLS	Vent de la Sille
COCITER	Comptoir Citoyen des Energies	SPV	Special Purpose Vehicule (Société d'exploitation)
ES	Economie sociale	k€	montant exprimé en milliers d'euros

--	--	--

Structuration et format des rapports

Plusieurs rapports et documents sont émis chaque année à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire de CLEF :

- Les comptes annuels et le rapport du Commissaire ;
- Le rapport spécial sur les tests de liquidité, nécessaire lorsqu'on propose la distribution d'un dividende ;
- Le rapport d'activité, qui est désormais présenté dans un format web accessible en ligne via ordinateur ou smartphone. Après l'Assemblée générale, un résumé de ce rapport sera mis en page pour servir à la communication de CLEF ;
- Le rapport de gestion, pour ceux qui veulent plonger dans la compréhension des comptes et des éléments qui sous-tendent ces comptes.

Le rapport d'activités et le rapport de gestion forment un tout et sont commentés lors de l'Assemblée générale ordinaire au point "Rapport d'activité et présentation des comptes".

Etant une coopérative agréée par la Conseil National de la Coopération, et agréée entreprise sociale par le SPF Economie, CLEF doit établir annuellement un rapport spécial. Le présent rapport de gestion, le rapport d'activité associé, les statuts, la note d'information financière, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, et les informations disponibles sur le site internet de CLEF, constituent conjointement ce rapport spécial pour l'année 2025. Plus de détails sont donnés à cet égard plus loin dans le présent rapport de gestion, dans la section *Rapport spécial pour l'année 2025 sur la manière dont la société a veillé à réaliser les conditions d'agrément, conformément au prescrit de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et conformément au prescrit de l'Arrêté royal du 18 juin 2019 fixant les conditions d'agrément comme entreprise sociale.*

--	--	--

Développement de l'emploi

Au 31/12/2025, la coopérative emploie une équipe opérationnelle de 9 personnes et le niveau d'emploi est de 7,38 ETP employés et 0,80 ETP de consultance, soit 8,18 ETP au total.

En 2025, le niveau d'emploi moyen est de 6,65 ETP (équivalents temps plein) employés et 1,06 ETP de consultance et travail intérimaire, soit **7,71 ETP au total**.

2025 a été une année compliquée au niveau des ressources humaines (un licenciement, deux malades de longue durée). C'est une phase assez classique dans toute entreprise en croissance. Une note de structure et politique salariale a été réalisée. Un dossier a été réalisé pour l'Inspection des Lois Sociales dans le cadre de la détermination de la Commission Paritaire de CLEF, qui était en CP 200 depuis le premier engagement en 2017. L'Inspection des Lois Sociales a remis sa décision (maintien de CLEF dans la CP 200) en avril 2026. Une nouvelle collaboratrice (Anna Niechcicki, Responsable Plaidoyer Citoyen et Ambassadeurs CLEF) et un nouveau collaborateur (Matteo Ospomer, Adjoint comptabilité) nous ont rejoint en 2025.

Le Conseil d'Administration a décidé en 2025 d'engager une responsable des ressources humaine, qui est entrée en fonction en janvier 2026.

--	--	--

Gouvernance

CLEF porte un modèle démocratique qui favorise l'emploi local, la démocratie, la transparence et la coopération entre les administrateurs, les salariés, les partenaires et les collectivités locales.

Conseil d'administration

Le nombre de membres du Conseil d'administration peut s'élever à 15 personnes. Le but n'est pas d'avoir nécessairement 15 administrateurs, mais d'avoir la place pour intégrer progressivement des administrateurs de proximité de nos nouvelles zones de développement.

La société est gérée par un conseil d'administration composé actuellement de 7 membres. A ce jour, les membres du Conseil d'administration sont les suivants : Grégoire Couplet, Eric Derycke, Gérard Hubaux, Fabienne Marchal (par ailleurs également Présidente du Conseil d'administration et Administratrice déléguée), Jean-François Masure, Martin Wattiez, Geneviève Chrzanowski.

L'AGO de 2025 a pris acte des démissions intervenues en 2025 : Bruno Kindt (décédé 08/01/2025), Vinciane Tirtiaux (10/03/2025), Rémi Wepierre (16/05/2025).

Les membres actuels du CA de CLEF, et parfois également des ex-administrateurs, sont également impliqués dans les conseils d'administration de certaines sociétés d'exploitation (SPV) comme administrateurs ou comme observateurs. Fin 2025, la situation était la suivante :

- Grégoire Couplet, Jean-François Masure et Fabienne Marchal sont administrateurs de PELZ sa ;
- Grégoire Couplet et Geneviève Chrzanowski sont administrateurs de Tourn'Eole ;
- Martin Wattiez et Rémi Wepierre sont administrateurs de Vent de la Sille ;
- Martin Wattiez et Henri Meys sont administrateurs de Biogaz Saint Roch ;
- Fabienne Marchal est administratrice de Storm Mourcourt ;
- Eric Derycke est administrateur de Storm 34 (projet Rumillies) ;
- Fabienne Marchal est administratrice d'En Plein Vent ;
- Gérard Hubaux est administrateur de Les Vents d'Arpes ;
- Grégoire Couplet est administrateur de Frasnés-les-Vents ;
- Fabienne Marchal est administratrice d'Ile Solaire du Perlonjour ;

- | | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|
- Jean-François Masure et Fabienne Marchal sont administrateurs de COCITER ;
 - Fabienne Marchal, Geneviève Chraznowski, Jean-François Masure et Grégoire Couplet sont observateurs chez SeaCoop.

Comités

En vertu de l'article 38 des statuts, trois Comités ont été constitués par le Conseil d'administration :

- Les Observateurs auprès du Conseil d'Administration (actif)
- Les Ambassadeurs (le lancement a eu lieu au premier trimestre 2026)
- Les anciens administrateurs (encore très informel pour le moment)

Evolution

Historiquement, les membres du CA de CLEF se sont fort investis dans le suivi des projets, la gestion d'exploitation, la gestion financière ou l'amélioration du bon fonctionnement de la coopérative (outils fonctionnels et informatiques). Certains administrateurs se sont ainsi impliqués corps et âme dans CLEF depuis près de 20 ans (octobre 2006).

Même si l'enthousiasme et la motivation restent intactes, la fatigue et l'usure sont inévitables et une évolution structurelle était nécessaire pour que la continuité soit assurée dans CLEF et que la coopérative gagne en robustesse.

Cette évolution implique la mise en place d'une équipe opérationnelle, composée de salariés et de consultants, qui prend progressivement en charge toutes les missions nécessaires au bon fonctionnement de la coopérative afin que la tâche des administrateurs puisse être allégée et évoluer vers des missions plus classiques de conseil d'administration.

Cette évolution a réellement démarré en 2025 et se poursuit en 2026. Elle implique une augmentation des coûts assumés par CLEF pour les travailleurs, coûts qui ne sont et ne seront pas immédiatement compensés par une hausse des revenus de CLEF. En effet, si plusieurs investissements dans des nouvelles installations ont été réalisés en 2025 et seront encore réalisés en 2026, il faudra quelques années avant que ces investissements apportent des revenus à CLEF.

Ceci dit, CLEF ne deviendra pas une entreprise tout à fait "comme les autres" et les administrateurs garderont une forte implication !

--	--	--

--	--	--

Bâtiment

Depuis mi-2023, le siège et l'équipe opérationnelle de CLEF sont établis dans le bâtiment à Leuze-en-Hainaut (Grand'Rue, 4) acheté en avril 2023. Cet achat a été financé par un crédit hypothécaire conclu avec la banque coopérative CREDAL. Les collaborateurs de la branche hainuyère de COCITER sont également hébergés par CLEF dans ces locaux.

Cependant, des travaux de rénovation lourde s'imposaient pour offrir un meilleur cadre de travail pour les collaborateurs de CLEF et les collaborateurs de COCITER, et pour permettre une répartition des locaux mieux pensée et plus efficace. Ces travaux de rénovation avaient aussi pour but d'augmenter considérablement les performances énergétiques, la sécurité incendie, etc.

Ces travaux de rénovation ont débuté en septembre 2025, et pas mal de "surprises" ont été mises à jour dans la phase de démontage. Le budget plus à jour du montant total des travaux est de 570.000 €, dont 191 129,03 € ont été facturés à CLEF en 2025. Les travaux ont été entamés sur fonds propres et CLEF a obtenu du CREDAL en 2026 un crédit hypothécaire de 500.000 €.

La valeur de revente de gré à gré après travaux a été estimée à 695.000 € par le Bureau d'Architecture et d'Expertises Benoit Deportemont.

Pour la durée des travaux, les équipes de CLEF et de COCITER sont hébergées dans l'Espace Dujardin, rue d'Ath à Leuze-en-Hainaut. Le retour dans le bâtiment de la Grand'Rue est prévu pour fin juin 2026.

--	--	--

Commentaires sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025

Le bilan reflète les ressources de la coopérative (passif) ainsi que l'emploi de ces ressources (actif) à un moment donné. C'est une "photographie" à la fin de l'année bilantaire.

Le compte de résultats reflète le bénéfice généré par l'activité de la coopérative au cours de l'année 2025.

CLEF est une société particulière. Elle ne génère en effet que peu de chiffre d'affaires mais ses recettes principales proviennent de ses résultats financiers, comme annoncé dès la création de CLEF.

En effet, les investissements de CLEF se font en très grosse majorité dans les apports en capital ou via des prêts subordonnés dans des sociétés d'exploitation spécifiques (souvent appelées « SPV » ou « special purpose vehicle ») détenant les actifs de production et exploitant ces actifs de production. Les revenus potentiels de CLEF sont donc en majorité des dividendes payés par ses sociétés d'exploitation ou des intérêts payés sur les prêts que CLEF leur octroie.

Il est à noter que ce type de fonctionnement est classique dans les financements de projets de production ou de stockage d'énergie renouvelable de forte puissance, nécessitant un complément de financement par crédit bancaire.

Filiales (Organigramme CLEF au 31/12/2025)

Nom et forme légale (+ description)	Numéro d'entreprise	Part de CLEF dans les capitaux propres de la SPV (en %)	Part de CLEF dans les capitaux propres de la SPV (en €)	Prêts* de CLEF à ses filiales (en €)
Comptoir Citoyen des Energies (Cociter) sa <i>(Fournisseur d'électricité)</i>	0508.727.881	13,33 %	199 250,00 €	12.000,00 €
Parc Eolien de Leuze-en-Hainaut (PELZ) sa <i>(Eoliennes de Leuze "WT8 Leuze-Europe" et de Pecq "WT3 Molenbaix")</i>	0899.814.263	100,00 %	500.820,89 €	0,00 €
Frasnes-les-Vents (FRLV) sa <i>(Eolienne de Frasnes "WT 4 Moustiers")</i>	0536.795.921	22,50 %	18.000,00 €	0,00 €
Les Vents d'Arpes (LVDA) sa <i>(Parc éolien de 4 éoliennes à Nivelles –Sud => "Arpes-Elice")</i>	0670.553.674	15,00 %	15.000,00 €	92.750,00 €
Storm Mourcourt srl <i>(Parc éolien de Mourcourt)</i>	0841.382.354	20,00 %	683.953,00 €	367.328,62 €
Storm 34 srl <i>(Projet de parc éolien de Rumillies)</i>	0661.930.968	20,00 %	1.860,00 €	397.250,19 €
Biogaz Saint Roch (BSR) srl <i>(Installation de biométhanisation de Thuin)</i>	0684.554.932	41,48 %	365.000,00 €	440.006,47 €
Coopeos sc <i>(Biomasse sèche => chaudières)</i>	0644.403.464	1,48 %	15.000,00 €	0,00 €
Hydroélectricité d'Ourthe et Sambre (HOSE) srl <i>(Centrales hydroélectriques)</i>	0715.759.634	1,50 %	21.000,00 €	13.200,00 €
Monceau Hydro sa <i>(Centrale hydroélectrique)</i>	0635.808.373	2,40 %	16.000,00 €	0,00 €
Tourn'Eole srl	0765.941.494	72,50 %	72.500,00 €	362.500,00 €

<i>(Eoliennes du parc de Tournai-Antoing-Brunehaut "WT1 TAB" et "WT2 TAB")</i>				
Biometh Quality Product (BQP) srl <i>(Installation de biométhanisation de Farciennes)</i>	0555.683.108	0,00 %	0,00 € <i>(Actions revendues en 2024)</i>	0,00 € <i>Prêt résiduel : 24.393,43 € - réduction de valeur de 100%)</i>
Vent de la Sille (VDLS) sa <i>(Eolienne de Silly "WT 5 Hellebecq")</i>	0779.617.506	100,00 %	250.000,00 €	521.791,10 €
SeaCoop sa <i>(Projet éolien offshore)</i>	0784.920.931	5,00 %	960.000,00 €	56.500,00 €
Coopebois sa <i>(Biomasse sèche : plateformes de séchage)</i>	0784.920.931	0,35 %	5.000,00 €	0,00 €
Green City Wallonie scrl <i>(Photovoltaïque)</i>	0644.449.489	< 0,01%	250,00 €	0,00 €
F'in Common sc	0716.767.543	< 0,01%	500,00 €	0,00 €
Credal sa	0784.920.931	< 0,01%	30,00 €	0,00 €
NewB sce	0836.324.003	< 0,01%	200,00 € <i>(réduction de valeur de 90% actée en 2023 sur investissement de 2.000,00 €)</i>	0,00 €
En Plein Vent (EPV) srl <i>(Eolienne de Gaurain-Ramecroix "WT 2")</i>	0541.643.149	20%	93.819,00 €	484.000,00 €
Ile Solaire du Perlonjour srl <i>(Parc photovoltaïque flottant, Carrière du Perlonjour à Soignies)</i>	1030.461.484	46%	575.000,00 €	0,00 €
[Emissions Zéro sc <i>(Sparkoh!, ombrières photovoltaïques à Frameries)]</i>	0888.239.292	n.a.	n.a.	86.321,00 €
MEDOR sc	0555.681.227	< 0,01%	200,00 €	0,00 €

--	--	--

Terre en Vue FUP (Fondation)	0641.993.312	n.a. (Fondation)	100,00 €	0,00 €
Ceinture Alimentaire du Tournaisis asbl	0756.691.852	n.a. (asbl)	200,00 €	0,00 €
TOTAL			3.793.683,49 €	2.833.647,38 €

** Il s'agit ici de prêts subordonnés, de prêts en compte courant et de de prêts à long et court terme (= échéant dans l'année), consentis par CLEF à ses SPV.*

--	--	--

Réductions de valeur et moins-values

Pour bien comprendre les montants repris dans le tableau ci-dessus et dans les comptes concernant NewB et BQP, un mot d'explication est utile sur les notions de *réduction de valeur* et de *moins-value*.

En effet, comptablement la *réduction de valeur* est une *provision* que le CA décide de prendre suite aux informations en sa possession, s'il considère ces informations comme inquiétantes ; son montant n'est pas certain. Lorsque la perte et sa valeur deviennent certaines (par exemple lors de la vente des actions détenues par CLEF), nous devons *reprendre comptablement* cette *réduction de valeur* et placer la perte réelle dans un compte de *moins-value*.

- Au 31/12/2023, une réduction de valeur de 90% avait été actée pour la prise de participation de CLEF dans les capitaux propres de NewB. La valeur résiduelle était donc de 10%. Celle-ci a été simplement maintenue dans les bilans arrêtés au 31/12/2024 et au 31/12/2025.
- La biométhanisation de Farciennes (BQP srl) s'est révélée être un investissement très problématique.
 - CLEF a cédé ses actions de BQP en 2024. La valeur des parts de BQP est donc nulle dans les bilans de CLEF depuis 2024. L'explication détaillée de la réduction de valeur effectuée en 2023 puis de la perte actée en 2024, peuvent se retrouver dans le rapport de gestion 2025 de CLEF sur l'année 2024.
 - Au 31/12/2023, une réduction de valeur de 90% avait été actée pour un prêt subordonné de 230.000,00 EUR accordé par CLEF à BQP, soit une réduction de valeur de 207.000,00 EUR. Au 30 septembre 2024, CLEF a cédé son prêt subordonné accordé à BQP à la société Enerji Holding srl (montant indexé et intérêts compris : 243.934,43 EUR) dans le processus de PRJ, pour 20% de sa valeur soit 48.786,86 EUR dont la moitié payable immédiatement et la moitié dans un délai de 2 ans. Nous avons donc placé la perte réelle de (230.000,00 EUR - 48.786,86 EUR) = 181.213,14 EUR dans un compte de moins-value en 2024. La moitié (24.393,43 EUR soit 10% de la créance initiale) a bien été payée à CLEF en novembre 2024. Le solde représentant un montant de 24.393,43 EUR reste en créance long terme (**remboursement prévu fin 2026**). Compte tenu de la faible probabilité de récupérer de cette créance résiduelle, CLEF a décidé d'enregistrer dans son bilan au 31/12/2024, une réduction de valeur

--	--	--

de 100% de cette créance résiduelle. La reprise de réduction de valeur a donc été de (207.000,00 EUR - 24.393,43 EUR) = 182.606,57 EUR en 2024, et la valeur du prêt subordonné de CLEF à BQP est donc nulle dans les bilans de CLEF depuis 2024.

Un tableau des écritures relatives à BQP et explications de celles-ci pour plus de lisibilité, peuvent se retrouver dans le rapport de gestion 2025 de CLEF sur l'année 2024.

Activation des frais de développement

L'activation des frais de développement est un traitement particulier des coûts supportés par CLEF au cours du développement de certains projets. En effet, le développement de projets dans l'énergie renouvelable peut prendre très longtemps (jusqu'à 10 ans pour les projets éoliens) et des projets devront être abandonnés (en cours de développement ou suite à des refus persistants de permis).

Cette "activation des frais", qui est effectuée chez CLEF depuis 2019, a pour objectif de lisser les frais liés aux développements sur la durée de ces derniers. De cette manière, le compte de résultat n'est pas « pollué » par des charges dont les revenus y

afférent ne seront constatés que plusieurs années plus tard.

<u>Projet</u>	<u>Montant au 31/12/2025 (à l'Actif du Bilan)</u>	<u>Abandon projet acté en 2025</u>
Bernissart	19 790,50 €	
Moulins du Buissonnet / Genotte	1 014 149,68 €	
GENle	21 891,15 €	
Pont à Celles	113 125,94 €	
R-E-FLEX	4 320,00 €	
Quévy	152 974,78 €	
Laplaigne	47 305,69 €	
Mons – Estinnes	1 361,13 €	
Total :	1 374 918,87 €	

Actuellement, seules des factures externes (donc pas les coûts de ressources humaines inhérents à CLEF) sont incluses dans les frais activés.

Dans le **bilan**, cela se traduit par l'inscription des "frais activés" à l'actif en compte « 210000 : frais de recherche et développement » dans les *Immobilisations incorporelles*.

La règle d'évaluation adoptée par CLEF jusqu'au 31/12/2025 est de ne pas amortir ces "frais activés", en dérogation à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. En cas de succès ou abandon d'un projet dont les frais ont été activés, les frais activés en lien avec un projet sont transférés en une fois dans un compte de charge du compte de résultats et sortis de l'actif du bilan.

Dans le **compte de résultats**, cela se traduit par l'inscription d'une production d'immobilisation en compte de recette « 720000 : Production d'immobilisations », qui neutralise ainsi les factures qui ont été comptabilisées en compte de charge dans les services et biens divers. Le montant inscrit dans ce compte correspond au montant de frais activés de l'exercice comptable.

Projet	Montant activé en 2025
Moulins du Buissonnet / Genotte	94 508,82 €
GENle	21 891,15 €
Pont à Celles	3 053,65 €
R-E-FLEX	4 320,00 €
Quévy	9 670,18 €
Laplaigne	13 000,00 €
Total :	146 443,80 €

En 2025, CLEF n'a pas pris de décision d'abandon de projet.

Bilan au 31/12/2025

Actif		Passif	
Actifs immobilisés	5 714 424,07 €	Capitaux propres	8 740 868,05 €
<i>Immobilisations incorporelles</i>	1 375 923,45 €	<i>Apport</i>	7 957 250,00 €
<i>Immobilisations corporelles</i>	541 741,40 €	<i>Réserves</i>	32 318,93 €
<i>Immobilisations financières</i>	3 796 759,22 €	<i>Bénéfice reporté</i>	751 299,12 €
Actifs circulants	4 364 296,45 €	Dettes	1 337 852,47 €
<i>Créances</i>	3.464.596,03 €	<i>Dettes à plus d'un an</i>	277 550,57 €
<i>Trésorerie</i>	826 065,93 €	<i>Dettes à un an au plus</i>	1 055 945,29 €
<i>Comptes de régularisation</i>	73 634,49 €	<i>Comptes de régularisation</i>	4 356,61 €
Total de l'actif	10 078 720,52 €	Total du passif	10 078 720,52 €

Dans les *Immobilisations incorporelles*, on retrouve les frais de développement activés (1.374.918,81 €) et des investissements en logiciels, plateformes web et serveurs (1.004,64 €)

Dans les *Immobilisations corporelles*, on retrouve la partie non encore amortie des frais d'acquisition du bâtiment de Leuze-en-Hainaut et des frais liés aux différents travaux (510.417,88 €), des frais liés aux différentes installations réalisées dans le bâtiment (15.015,66 €) et au mobilier (12.219,00 €) liés à l'aménagement des nouveaux bureaux de CLEF. Également, on retrouve des investissements en matériel informatique (2.840,21 €) et en matériel de sécurité utilisé pour les différents contrôles des éoliennes (1.248,65 €).

Dans les *Immobilisations financières*, on retrouve la somme des parts de CLEF dans les capitaux propres de ses filiales (3.793.683,49 €), les cautionnements versés pour les projets SOFICO (Bois du Gard et Genotte) en développement (2.925,73 €) et le cautionnement versé au Secrétariat Social (150,00 €).

Dans les *Créances*, on retrouve les prêts - à plus d'un an et échéant dans l'année - de CLEF à ses filiales (2.833.898,65 €), des créances commerciales (créances clients) échéant dans l'année (561.964,62 € : ces créances sont formées majoritairement par le solde de la facture de la vente du permis à Vent de la Sille pour 242 k€ et des factures à Biogaz Saint-Roch restant impayées pour 250k€), et d'autres créances diverses (TVA, & impôts) échéant dans l'année (68.482,76 €).

--	--	--

La *Trésorerie* reflète les liquidités sur les comptes bancaires de CLEF au 31/12/2025.

Les *Comptes de régularisation* de l'Actif concernent les charges reportées pour 7.915,16 € (frais d'assurance et frais de licences payés en 2025 mais dont la couverture porte sur 2026) et les produits acquis pour 65.719,33 € (Intérêts 2025 sur les prêts aux filiales, mais payés en 2026).

Les *Apports* sont les souscriptions des coopérateurs.

Les *Réserves* sont actuellement uniquement des réserves indisponibles, qui trouvent leur origine dans l'ancienne mouture du Code des Sociétés, où les sociétés étaient tenues de constituer une réserve légale non distribuable.

Le *Bénéfice reporté* est le bénéfice de cet exercice et celui des exercices antérieurs qui n'a pas encore été affecté (mise en réserve, distribution dividendes, etc.).

Dans les *Dettes à plus d'un an*, on retrouve la partie due au-delà de 1 an de l'emprunt réalisé pour l'acquisition du bâtiment à Leuze-en-Hainaut (191.683,07 €) et l'emprunt auprès d'Altercoop (85.867,50 €).

Dans les *Dettes à un an au plus*, on retrouve la partie due dans l'année, de l'emprunt réalisé pour l'acquisition du bâtiment à Leuze-en-Hainaut (25.657,09 €) ainsi que les dettes commerciales comme les fournisseurs ouverts au 31/12/2025 (615.600,60 €). Ces dettes sont formées majoritairement par la dette à Eol'Wapi pour le Projet Genotte-Bussinet : 545K€) et les factures à recevoir, soit des factures datées de 2025 mais reçues en 2026 (23.857,44 €). Aussi nous retrouvons, les dettes sociales et fiscales (96.736,65 €), les dividendes proposés par le CA à l'AGO 2026 mais également le solde des dividendes des années antérieures dont CLEF n'a pas encore pu retrouver les données bancaires des bénéficiaires (294.093,51 €).

Les *Comptes de régularisation* du Passif concernent les charges à imputer (intérêts sur crédits 2025 accordés à CLEF, mais payés en 2026).

--	--	--

Les Apports

Etat des apports

Au 31/12/2025, nous comptons 960 coopératrices et 1.660 coopérateurs, soit au total 2.620 personnes (physiques et morales confondues) qui ont investi 31.829 parts pour un capital total de 7.957.250 € dans CLEF.

En 2025, l'augmentation nette des apports (nouvelles souscriptions moins les remboursements des coopérateurs l'ayant demandé) est de 1.308.000 € et l'augmentation nette du nombre de coopératrices et coopérateurs est de 195.

Plafond d'investissement

Pendant plusieurs années, CLEF a limité les nouvelles souscriptions à un montant de 5.000 € par personne, dans un premier temps parce que c'était devenu une contrainte de la FSMA. Cette contrainte a été ultérieurement levée par la FSMA, mais le conseil d'administration de CLEF l'avait maintenue jusque mi-2020 car laisser venir des capitaux sans pouvoir les investir représente une menace de plusieurs années sur la possibilité de distribuer un dividende. En juin 2020, le conseil d'administration décidait de porter le plafond des souscriptions à un montant de 10.000,00 € par personne ou une augmentation de 5.000,00 € pour les coopérateurs qui auraient déjà dépassé le plafond des 5.000,00 €.

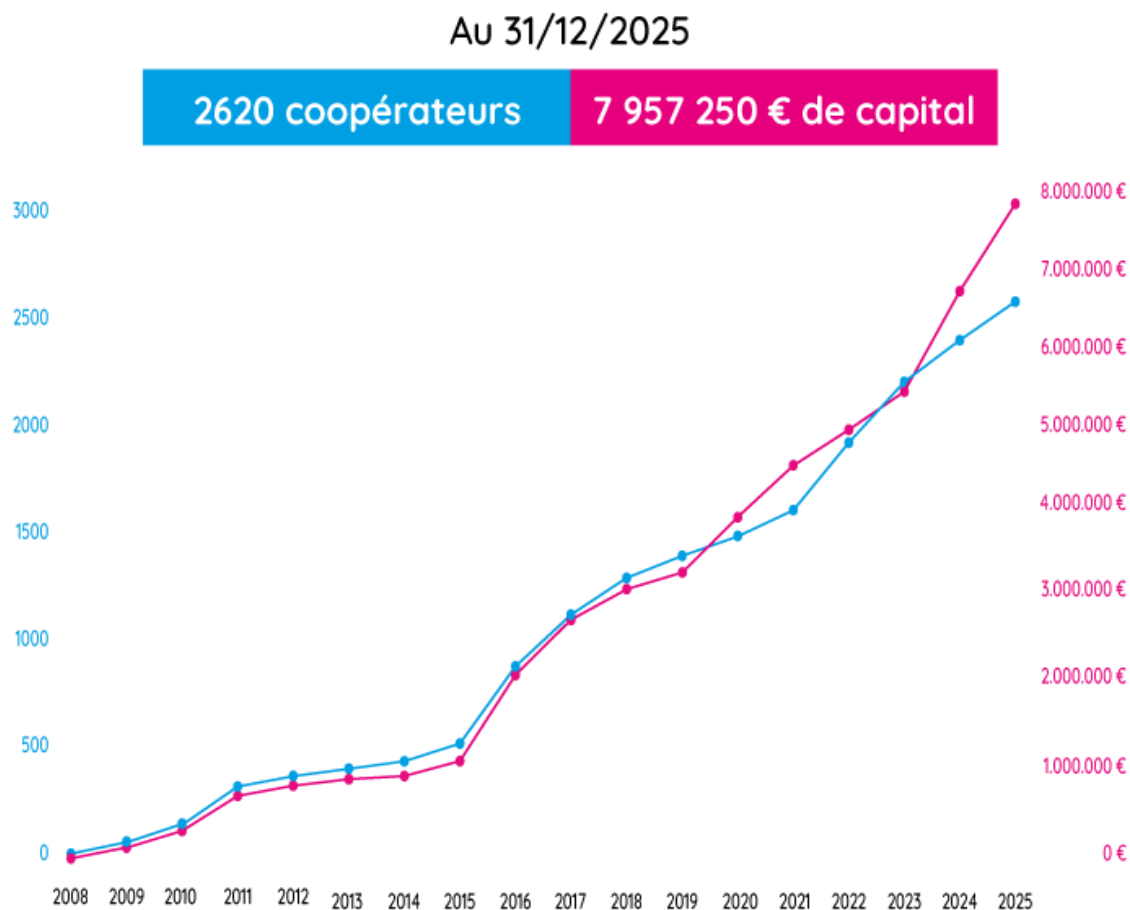
Les besoins élevés en capitaux pour de nouveaux investissements prévisibles à partir de 2024, ont entraîné la nécessité d'augmenter le capital de CLEF. Début 2024, le conseil d'administration a décidé de porter le plafond des souscriptions à un montant de **20.000,00 € par personne (physique ou morale), c.-à-d. 80 parts de 250,00 € par personne**. Ce plafond est toujours d'application. Il ne s'applique cependant pas à des organismes tels que W.ALTER que CLEF peut décider de solliciter pour des projets déterminés pour une intervention temporaire dans les fonds propres de CLEF afin d'étaler l'appel à souscriptions pour ces projets sur plus d'une année.

CLEF ne juge pas opportun de relever à nouveau ce plafond d'investissement par personne, pour les motifs suivants :

- Rester dans la sphère de l'investissement citoyen ;
- Protéger les citoyens qui ne sont généralement pas des investisseurs professionnels ;
- Augmenter la robustesse financière de CLEF. En effet, le départ de coopérateurs qui détiendraient de très gros montants représenterait un risque pour CLEF.

Evolution des apports et appel aux nouvelles souscriptions / levées de fonds

Les apports (capital) de la coopérative croissent continuellement depuis 2008.



L'augmentation nette des apports « organiques » ne suffisait cependant pas pour le financement des projets susceptibles de demander des investissements en 2025 et/ou en 2026. Nous sommes dans un cas similaire pour les projets susceptibles de demander des investissements en 2026 et/ou en 2027.

Une partie importante l'accroissement des apports en 2025 est due à la campagne "Notre Energie", levée de fonds organisée au niveau belge pour aider les 32 coopératives membres à investir dans SeaCoop. On estime que cette levée de fonds a apporté 500.000 € de parts à CLEF. Une autre contribution importante à cet accroissement provient de l'augmentation du plafond de souscription par personne.

Une ou deux levées de fonds spécifiques à CLEF seront organisées en 2026. En effet, en 2025 et début 2026 CLEF a puisé dans ses réserves de trésorerie pour financer la construction de nouvelles installations, et il faut reconstituer ces fonds

--	--	--

rapidement pour ne pas hypothéquer la suite des développements et des investissements et la consolidation de l'équipe opérationnelle.

La croissance des activités de CLEF est une évolution très positive. Elle se traduit cependant par une diminution momentanée du niveau de dividende distribué tant que des revenus additionnels ne peuvent pas être retirés des nouvelles installations. En effet, d'une part il y a toujours un délai de 1 à 3 ans entre le moment où le projet produit ses premiers kWh et le moment où les premiers intérêts ou les premiers dividendes sont payés, d'autre part l'incertitude sur les niveaux de soutien à la production stressent les prévisions même sur les installations déjà en fonctionnement, et enfin l'accroissement des activités de CLEF entraîne également la nécessité de ressources humaines suffisantes et donc de réserver les montants nécessaires pour assurer les dépenses de personnel salarié et de missions sous statut d'indépendant le cas échéant.

--	--	--

Compte de résultats 2025

Il est intéressant de comprendre le compte de résultats sous une vision plus analytique que le format BNB.

Recettes

Les recettes de la coopérative en 2025 viennent principalement de ses participations financières. On les rassemble donc sous la dénomination “*Revenus des placements*” :

- Le paiement de dividendes des sociétés d’exploitation (en 2025: PELZ, FRLV, LVDA), pour un montant de 391.843,95 €
- Les intérêts des prêts subordonnés octroyés par CLEF aux sociétés d’exploitation (en 2025 : STORM 32, PELZ, LVDA, Seacoop, EPV, Tourn’Eole, VDLS, BSR, BQP, HOSE, COCITER), pour un montant de 243.703,91 €

Les “*Revenus des placements*” totalisent ainsi **635.547,86 €**.

Depuis 2020, on voit également progressivement apparaître d’autres recettes. On les regroupe sous les dénominations suivantes :

- Le “*Chiffre d’affaires*”, pour un montant de **277.926,91 €**, rassemble les recettes liées :
 - Au rôle de développeur de la coopérative ;
 - A son rôle dans la gestion et/ou l’exploitation de sociétés d’exploitation ;
 - Aux contrats de tiers-investisseur ;
 - A de la (re)facturation de prestations pour le compte de la fédération REScoop Wallonie ou le cas échéant de coopératives membres de cette fédération ou de SeaCoop.
- La “*Production d’immobilisations*”, pour un montant de **70.095,28 €**, regroupe les frais de développement qui ont été activés en 202.
- Les “*Autres produits d’exploitation*”, pour un montant de **25.727,45 €**, rassemblent notamment les recettes liées :
 - A des subsides reçus pour les projets de recherche ;
 - A la location d’une partie du bâtiment de Leuze à COCITER ;
 - A des refacturations de frais.

Les recettes totales de CLEF générées en 2025 s’élèvent ainsi à **1.009.297,50 €**.

--	--	--

Charges

Les frais que CLEF a exposés en 2025 peuvent être rassemblés de la façon décrite ci-dessous.

- Les coûts liés aux "*Ressources humaines*", pour un montant de **672.886,91 €** à un niveau d'emploi moyen (tout compris) de 7,71 équivalents temps plein en 2025. Ils rassemblent :
 - Les frais de personnel (salariés) ;
 - Les coûts d'un véhicule de fonction ;
 - Les coûts des heures de consultance effectuées pour CLEF ;
 - Les frais de garde pour l'exploitation de BSR ;
 - Les coûts de formation ;
 - Le coût du secrétariat social ;

Une partie de ces coûts "*Ressources humaines*" a été ou sera refacturée aux sociétés d'exploitation des éoliennes de PELZ, Tourn'Eole, Vent de la Sille et de la biométhanisation de Biogaz Saint Roch, ainsi qu'à la fédération REScoop Wallonie ou le cas échéant à des coopératives membres de cette fédération (par ex. les autres coopératives du consortium pour les projets SOFICO) ou à SeaCoop, et pour une très petite partie dans le cadre des contrats de tiers-investisseur des installations photovoltaïques de la Ferme du Harby et du Laitier de Pipaix. Ces refacturations apparaissent dans les Recettes sous le "*Chiffre d'affaires*".

- Des "*Services et biens divers – hors Ressources humaines*" pour un montant de **198.550,89 €**. Ils rassemblent :
 - Les frais de fonctionnement de la coopérative ;
 - Les coûts des équipements informatiques (Matériels, programmes et gestion réseau et sécurité) ;
 - Les coûts de développement ou de fonctionnement de la plateforme CoopHub ;
 - Les frais de communication et d'information/sensibilisation ;
 - Les cotisations aux fédérations, les cotisations des sociétés, les frais de soutien à Cociter ;
 - Des frais liés au développement de certains projets (dont une partie a été ou sera le cas échéant refacturée). Il s'agit ici de factures qui font ou non partie des frais "activés" en 2025 ;

- | | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|
- Les frais liés au bâtiment de Leuze ;
 - Et divers autres frais.
 - Les “*Amortissements et réductions de valeur*” qui sont prises sur les *Immobilisations corporelles et incorporelles* et sur les *Créances commerciales*, pour un montant de **25.440,02 €**. Ils rassemblent :
 - Les amortissements effectués dans l’année 2025 sur les actifs immobilisés (corporels et incorporels) ;
 - Les “*Charges financières*” pour un montant de **18.126,40 €**, essentiellement dues sur les emprunts de CLEF relatifs à l’achat du bâtiment de Leuze, au prêt subordonné consenti par AlterCOOP à CLEF ;
 - Des “*Autres charges d’exploitation*” pour un montant de **3.886,72 €**. On y retrouve notamment :
 - Le précompte immobilier du bâtiment de Leuze-en-Hainaut ;
 - La cotisation unique des sociétés ;
 - Il n’y a pas eu de moins-values réalisées sur les immobilisations financières et commerciales en 2025.
 - Les charges liées aux « *Impôts sur le résultat* » à hauteur de **-74,90 €**.

Les charges totales supportées par CLEF en 2025 s’élèvent ainsi à **918.816,04 €**.

CLEF termine l’année sur un **résultat positif net de 90.406,56 € avant impôts et de 90.481,46 € après impôts**.

Le résultat à affecter est donc de 1.016.635,80 € quand on inclut au bénéfice de l’année le résultat mis en réserve l’an dernier (926.154,34 €).

Produits financiers 2025

Produits financiers récurrents	75	635.547,86	949.341,40
Produits des immobilisations financières	750	634.888,69	948.338,99
750010 - Dividendes Pelz (C)		256.843,95	453.836,18
750011 - Dividendes FRLV (C)		90.000,00	26.325,00
750012 - Dividendes LVDA (C)		45.000,00	
750013 - Dividendes FIn Common (C)			3,50
750014 - Dividendes HOSE (C)			2.100,00
750015 - Dividendes Tourn'èole (C)			362.500,00
750060 - Intérêts sur crédit Storm 32 (C)		56.281,48	
750090 - Intérêts sur prêt PELZ (C)		54.313,97	64.500,00
750110 - Intérêts sur prêt Les Vents d'Arpes (C)		4.466,49	5.008,50
7501222 - Intérêts Prêt Seacoop (C)		4.802,50	
750126 - intérêts sur prêt CT: En Plein Vent SRL (C)		21.780,00	2.759,20
750130 - Intérêts prêt Biogaz St Roch (C)		15.400,23	13.308,16
750140 - Intérêts sur prêt Hose (C)		1.294,56	885,95
750150 - Intérêts sur prêt COCITER (C)		600,00	600,00
750160 - Intérêt sur prêt Tourn'èole (C)		21.935,03	16.312,50
750171 - Intérêts sur Prêt Rescoop Wallonie (C)		-98,08	200,00
750190 - Intérêts sur prêt Vent de la Sille (C)		62.268,56	
Produits des actifs circulants	751	576,65	1.000,41
751000 - Produits des actifs circulants (C)		576,65	1.000,41
Autres produits financiers (annexe 6.11)	7529	82,52	2,00
756000 - Produits financiers divers (C)			2,00
759000 - Différence de paiement (C)		82,52	

Comptes 2025 – Vision “CLEF”

Comptes 2025 - Vision "CLEF"			
Revenus			
Revenus des placements (dividendes et intérêts)		635 547,86 €	62,97%
Chiffre d'affaires		277 926,91 €	27,54%
Production d'immobilisations		70 095,28 €	6,94%
Autres produits d'exploitations		25 727,45 €	2,55%
Total		1 009 297,50 €	
Frais			
Services et biens divers		198 550,89 €	21,61%
Ressources humaines		672 886,91 €	73,23%
Amortissements & réductions de valeur		25 440,02 €	2,77%
Charges financières		18 126,40 €	1,97%
Autres charges d'exploitation		3 886,72 €	0,42%
Total		918 890,94 €	
Bénéfice brut		90 406,56 €	
Impôt sur le résultat		-74,90 €	
Bénéfice net de l'exercice 2025		90 481,46 €	
Bénéfice reporté de 2024		926 154,34 €	
Bénéfice à affecter en 2025		1 016 635,80 €	
Suite à la décision du CA dernier de proposer un dividende de 3,5%			Capital 7 957 250,00 €
			Dividende 3,50%
Dividende brut	265 336,68 €		Précompte mob 30%
Dividende net	185 735,68 €		
Précompte mobilier	79 601,00 €		
Bénéfice à reporter		751 299,12 €	

--	--	--

Estimation des dividendes des SPV à distribuer à CLEF en 2026 (sur exercice 2025 des SPV)

Après les envolées de 2021 et 2022 et les baisses de 2023 et 2024, les prix de vente de l'électricité se sont redressés et, si les variations ont été atténuées, les prix demeurent volatiles et difficiles à appréhender (variations du Belix du simple au double en cours d'année).

Les dividendes des SPV qui impactent les recettes de CLEF en 2025, sont issus de l'exercice 2024 des SPV.

De même, les résultats de l'exercice 2025 des SPV impacteront les recettes de CLEF en 2026.

En 2025 le productible des éoliennes a été uniformément à la baisse à cause de régime de vent faible, et le soutien (octroi de CV) a été nul pour une partie des installations (celles qui sont depuis plus de 3 ans sous méthodologie keco recalculé). En ce début 2026, le régime de vent est toujours faible et le prix de l'électricité injectée est à nouveau à la baisse. Les installations privées de CV en 2024 en ont à nouveau un peu en 2025, mais nous sommes entrés dans une ère de fluctuation périodique de l'octroi des CV.

Avant de décider de l'affectation du résultat 2025 de CLEF, il est important d'estimer les ressources et les besoins de CLEF en 2026 et même d'avoir une vue sur 2027.

Toutes les assemblées générales des SPV dans lesquelles CLEF a une participation n'ont pas encore eu lieu, mais nous pouvons cependant estimer la probabilité ou pas d'une distribution de dividendes pour chacune de ces SPV.

Notamment, les comptes annuels des SPV dans lesquelles CLEF possède une participation majoritaire sont finalisés et ont été audités par le Commissaire aux comptes. Nous pouvons dès lors avancer les chiffres suivants (sous réserve d'approbation par les Assemblées générales respectives) :

- VDLS :
 - Bénéfice à affecter au 31/12/2025 : 227.781,10 €, dont 0,00 € provenant du résultat de 2025
 - Il n'est pas proposé de distribuer de dividende mais de reporter l'entièreté du bénéfice de 227.781,10 €

--	--	--

- Motif du choix de non-distribution : Pour distribuer un dividende et malgré un bénéfice reporté disponible, la trésorerie doit être disponible. Bien que le Cash-Flow est positif, il n'est pas suffisant pour payer les dettes à constituées essentiellement de la facture de la maison mère CLEF relative à la cession du permis unique. La condition de liquidité nécessaire à la distribution n'est donc pas remplie.

- Tourn'Eole :
 - Perte à affecter au 31/12/2025 : 221.023,30 €, dont la totalité provenant du résultat de 2025
 - Il n'est pas proposé de distribuer de dividende
 - Il est proposé d'affecter ces 221.023,30 € en prélèvement des réserves disponibles amenant ces dernières à 72.916,22 € au 31/12/2025
 - Motif du choix de non-distribution : Fin 2025, le leasing des machines se termine. Le 01/01/2026 Tourn'eole rachètera les deux éoliennes à Ecopower pour une valeur résiduelle de 500.000 € additionnée des droits d'enregistrement, soit 716.221,81 € au total. Il y a un petit risque que la Région Wallonne estime une valeur résiduelle plus élevée, ce qui impacterait les droits d'enregistrement.
 - Dans le courant du premier semestre 2026, Tourn'Eole arrivera au bout de sa période d'octroi des CV.

- PELZ : Bénéfice à affecter au 31/12/2025 : 927.037,75 €, dont 292.403,58 € provenant du résultat de 2025
 - Proposition de distribution de dividendes : 292.403,58 €, correspondant à 100% du résultat de l'exercice 2025.
 - Il est proposé de reporter le solde du bénéfice, soit 634.634,17 €
 - Motif du choix de distribution : La trésorerie de PELZ reste fortement positive fin 2025 mais il a été décidé de limiter la distribution au bénéfice de l'exercice 2025. Une des deux éoliennes de PELZ n'a pas bénéficié de beaucoup de certificats verts en 2025 (méthodologie d'octroi : Keco recalculé), ce qui a impacté la rentabilité de PELZ en

--	--	--

2025 (qui plus est, dans un contexte général d'année peu venteuse et donc de baisse de la production éolienne). La trésorerie conservée dans PELZ à l'issue de l'exercice pourra par contre être mobilisée de façon souple via des prêts courts terme selon les besoins en trésorerie de CLEF.

En ce qui concerne les autres SPV :

- COCITER tend vers la vente de l'électricité au prix coûtant. COCITER est un service à ses associés et leurs coopérateurs et, en ce sens, le profit n'est pas sa finalité, et la distribution de dividendes non plus.
- BSR :
 - L'AGO n'a pas encore eu lieu
 - Il est cependant certain qu'il n'y aura pas de bénéfice à affecter au 31/12/2025 et pas de distribution de dividendes
- FRLV :
 - L'AGO a eu lieu le 17/04/2026
 - Bénéfice à affecter au 31/12/2025 : 1.085.662,00 €, dont 185.791,00 € provenant du résultat de 2025
 - Distribution d'un dividende de 500.000 € => 112.500,00 € pour CLEF (22,5%). L'existence d'un Tax Shelter dans FRLV limite encore cette année le montant distribuable en dividendes
 - Résultat à reporter de 585.662,00 €
- LVDA :
 - L'AGO a eu lieu le 02/05/2026
 - Le bénéfice à affecter est de 1.051.801,73 €, compte tenu du bénéfice de 381.761,52 € de l'exercice 2025
 - Distribution d'un dividende de 120.000,00 € => 18.000,00 € pour CLEF (15%). L'existence d'un Tax Shelter dans LVDA limite encore cette année le montant distribuable en dividendes.
 - Résultat à reporter de 931.801,73 €

--	--	--

- Les intérêts sur le remboursement de l'emprunt subordonné apporteront à CLEF +/- 4.000,00 €

- EPV :
 - L'AGO aura lieu le 12/06/2026
 - Il n'y aura probablement pas de bénéfice à affecter au 31/12/2025 et pas de distribution de dividendes

- SeaCoop :
 - Fin 2025, le capital de SeaCoop a été porté à 23 millions d'euros. La campagne « Notre énergie », menée au niveau national afin de lever des fonds pour l'investissement des coopératives dans SeaCoop, a été lancée le 18 février 2025 et a permis de lever 7,5 millions d'euros de capital citoyen pour l'ensemble des coopératives participantes, dont 500.000,00€ pour CLEF.
 - L'AGO a eu lieu le 28/04/2026.
 - Il n'y aura pas de bénéfice à affecter au 31/12/2025 et pas de distribution de dividendes. En effet :
 - En matière de production d'énergie éolienne, 2025 a été la pire année en Belgique de ces dix dernières années, ce qui a entraîné une forte baisse de la production d'énergie éolienne y compris pour les installations offshores. De manière plus spécifique, la production éolienne a été particulièrement faible au cours des trois premiers trimestres de 2025, tandis que le dernier trimestre a connu une production normale.
 - Les revenus générés par Northwind en 2025 ont donc été inférieurs aux prévisions, ce qui s'est traduit par un transfert limité des revenus de Northwind vers SeaCoop en 2025. Les meilleurs résultats enregistrés à la fin de 2025 permettront à SeaCoop d'augmenter ses revenus en 2026.
 - Étant donné que les années de vent favorables alternent avec des années moins favorables, la rentabilité de la participation dans Northwind n'est pas remise en question.

- | | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|
- SeaCoop prévoit une prévision de distribution de dividendes à ses associés en 2027 sur l'exercice 2026, et également déjà en 2026 sur l'exercice 2026.

Les dividendes perçus par CLEF en 2026 en provenance seront donc de l'ordre de 449.000 €. A cela s'ajouteront bien entendu les intérêts des prêts subordonnés octroyés par CLEF aux sociétés d'exploitation (Remarque : les intérêts sur le prêt de 367k€ à Storm Mourcourt, ne seront perçu qu'à partir de 2027).

Les produits financiers perçus par CLEF, qui constituent l'essentiel de ses recettes, augmenteront globalement de l'ordre de 15% en 2026 par rapport à 2025.

--	--	--

Développement de l'activité : milestones

Le concept de CLEF germe fin 2006 avec un projet fondateur, qui deviendra en 2011 la première installation en production de la coopérative : l'éolienne WT8 de Leuze-Europe.

A la création de la coopérative citoyenne CLEF en 2008, CLEF compte 26 coopérateurs fondateurs et 22.000,00 € de capital et s'apprête à introduire la demande de permis unique du projet de parc éolien de Leuze-Europe.

Depuis lors, nous nous sommes vu grandir, réussir, et échouer de temps à autres.

Dès 2009, CLEF entame d'autres projets de développement dans l'éolien.

En 2010, CLEF participe à la création de REScoop.BE asbl, la fédération belge des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable.

En 2011, les premiers MWh sont produits par l'éolienne WT8 de Leuze-Europe dans la SPV PELZ appartenant à CLEF.

En 2012, CLEF participe à la création de COCITER, la coopérative citoyenne de fourniture d'électricité verte en Wallonie, dont elle est depuis lors un membre très actif.

En 2014, CLEF participe à la création de REScoop Wallonie asbl, la fédération wallonne des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable, dont elle est depuis lors un membre très actif.

En 2017, un premier salarié est engagé à mi-temps, rejoint en 2018 par un second employé à mi-temps. En 2017 et 2018, outre le développement éolien, CLEF commence à s'intéresser au photovoltaïque, à l'hydroélectricité et à la biométhanisation.

Fin 2018, la situation est la suivante : CLEF participe à 4 parcs éoliens en exploitation (Leuze WT8, Frasnes les Vents, Les Vents d'Arpes (Nivelles), Molenbaix WT3) et gère elle-même deux des éoliennes (WT8 Leuze-Europe et WT3 Molenbaix), participe à une installation de biométhanisation en démarrage (Thuin), participe à la création de la SPV HOSe (Hydroélectricité d'Ourthe et Sambre) dont le but est le financement et l'exploitation de centrales hydroélectriques, participe à une centrale hydro-électrique en exploitation (Monceau Hydro), et est impliquée comme développeur ou co-développeur dans plusieurs projets renouvelables, essentiellement éoliens. En 2018, l'électricité verte produite grâce aux investissements de CLEF est de 12.787,00 MWh.

--	--	--

De 2019 à 2024, CLEF poursuit son développement à un rythme soutenu. Cela passe par une croissance et un renforcement progressif des équipes.

- A ses activités dans l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité et la biométhanisation, qui continuent à se développer, et dans la fourniture d'électricité (via Cociter), CLEF ajoute des investissements dans la biomasse sèche (via Coopeos en 2019 et Coopebois en 2023) et dans le développement de l'éolien offshore (via SeaCoop qui est créée en 2022), et participe à plusieurs projets de recherche et développement.
- En 2020, CLEF prend en charge l'exploitation de l'unité de biométhanisation de Thuin. C'est également en 2020 que CLEF investi comme tiers-investisseur dans la petite installation photovoltaïque de la Ferme du Harby, présentant une autoconsommation substantielle. En 2020, la première installation hydro-électrique de HOSe entre en exploitation (Grosses-Battes). Deux autres installations de HOSe entrent en exploitation en 2021 (Chanxhe et Marcinelle).
- En 2021, CLEF investi comme actionnaire minoritaire dans la SPV BQP qui travaille à un nouveau projet de biométhanisation d'envergure à Farciennes. En 2021, CLEF crée la SPV Tourn'Eole dont elle est actionnaire à 72,5% pour racheter les éoliennes WT1et WT2 du parc "TAB". Fin 2021, CLEF crée la SPV Vent de la Sille pour l'éolienne WT5 de Silly et poursuit en 2022 les investissements pour la construction de cette éolienne.
- En 2022, deux installations supplémentaires de HOSe entrent en exploitation (Roselies et Auvélais).
- En 2023, CLEF investi comme tiers-investisseur la petite installation photovoltaïque du Laitier de Pipaix, présentant une autoconsommation substantielle. En mars 2023, la tenue du registre des coopérateurs bascule sur CoopHub.
- En 2024, CLEF rachète à Courant d'Air 20% de la SPV En Plein Vent (Eolienne de Gaurain-Ramecroix WT 2) et prend en charge l'exploitation de cette éolienne qui a commencé à produire en mars 2024. En 2024, CLEF se défait de sa participation dans BQP en essuyant une lourde perte déjà anticipée en grande partie dans les comptes de CLEF de l'année 2023. En 2024 également, CLEF apporte des fonds à SeaCoop dans le cadre de l'achat de parts d'Aspiravi Offshore (concerne l'achat d'éoliennes dans le parc offshore Northwind).

- | | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|
- En 2025, dans Tourn'Eole, les 5 ans de leasing des deux éoliennes se terminaient fin 2025. Le CA de Tourn'eole a signifié à leur propriétaire, la coopérative flamande Ecopower, qu'elle exercerait son option de rachat des machines. L'opération a été finalisée le 03 février 2026. Tourn'eole est depuis lors officiellement propriétaire des deux éoliennes.
 - En 2025, CLEF investit sur fonds propres dans les travaux de rénovation de son bâtiment de la Grand'Rue à Leuze-en-Hainaut. Ces travaux devraient se terminer en juin 2026, et seront refinancés en 2026 par un prêt du CREDAL.
 - En 2025, CLEF a investi pour la construction du projet Perlonjour (installation photovoltaïque flottante, sur le lac de la carrière du Perlonjour à Soignies).
 - En 2025, CLEF a complété son investissement dans SeaCoop relativement à l'acquisition de parts de Northwind via le rachat de parts d'Aspiravi Offshore.
 - En 2025, COCITER a augmenté son apport dans COCITER conformément aux règles convenues entre COCITER et ses coopératives associées.
 - En 2025, CLEF a investi pour la construction du parc éolien de Mourcourt.
 - En 2025, CLEF a investi dans un prêt à Emission Zéro pour contribuer à la construction des ombrières photovoltaïques du Sparkoh!

Les projets suivants demandent ou sont susceptibles de nécessiter des investissements en 2026 et/ou en 2027 pour leur construction, pour leur acquisition ou pour leur développement (des détails sont disponibles dans le rapport d'activité) :

- Début 2026, CLEF a investi pour la construction du parc éolien de Rumillies.
- Plusieurs projets de taille réduite sont à l'examen pour R-E-FLEX (Station de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques).
- Un projet de serre maraîchères photovoltaïques) pourrait être entamé.
- SeaCoop pourrait décider d'investissements complémentaires et faire appel à ses coopératives actionnaires pour leur financement.
- Malgré la suppression des critères favorables à la participation citoyenne dans l'appel d'offres pour le parc éolien offshore PEZ1, SeaCoop pourrait remettre offre avec le consortium Haddock Wind. Dans ce cas, si le consortium Haddock Wind remporte l'appel d'offres PEZ1, des capitaux seront spécifiquement levés d'ici la fin de l'année 2026. SeaCoop aura en effet alors la possibilité d'investir plus de 40 millions d'euros dans ce projet entre fin 2026 et le démarrage du projet en 2031.

- | | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|
- Un projet de batteries électriques avec bornes de recharges pourrait être développé à l'éolienne WT8 de Leuze-en-Hainaut.
 - CLEF pourrait participer à un projet de grande batterie en coopération avec d'autres coopératives de REScoop Wallonie.
 - Le projet Moulins du Buisenet (aire SOFICO de Genotte) est un cas complexe qui mobilise actuellement des fonds importants de CLEF. L'année 2026 pourrait (on l'espère) amener à un déblocage de la situation.
 - L'installation de biométhanisation de BSR a besoin d'investissements, mais CLEF n'envisagera d'y participer que sous certaines conditions dont celle que ces investissements soient partagés par d'autres actionnaires existants ou de nouveaux actionnaires (qui restent à trouver), et celle d'être payée pour les prestations de son équipe d'exploitation.
 - Les projets éoliens de GENIE, Mons-Estennes et Rouveroy pourraient arriver à un stade de permis libre de tout recours ... fin 2026 ou en 2027 ou en 2028. Les business plans devront tenir de l'évolution du système de soutien de la production d'énergie renouvelable, qui n'est pas encore claire actuellement.

Affectation du résultat

Rappel dispositions statutaires en vigueur : Article 44 : Affectation du résultat et article 45.2 : Taux maximum de dividendes

44.1 *Sur proposition de l'organe d'administration, l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix présentes ou représentées, détermine l'affectation du résultat, dans le respect des finalités que la société s'est données. L'affectation du résultat doit nécessairement respecter l'ordre des priorités fixées à l'Article 44.2.*

44.2 *Au moins une partie du patrimoine et/ou des résultats de la société n'est pas disponible pour être distribuée aux actionnaires. Cette condition peut être remplie en affectant chaque année une partie du résultat à l'un ou plusieurs des objets suivants, en respectant comme ordre de priorité :*

- *la constitution de réserves, le cas échéant indisponibles, afin de renforcer la viabilité financière de la coopérative ;*
- *la réalisation des but, objet et finalité visés aux articles 3 et 4 ;*
- *une ristourne peut être accordée aux actionnaires, en fonction des résultats de la société et conformément à l'article 46 ;*
- *le cas échéant, versement d'un dividende aux actionnaires, conformément aux dispositions légales en vigueur.*

45.2 *En tout état de cause, aucune action ne pourra se voir attribuer un dividende supérieur au taux maximum fixé par le Roi en exécution de la Loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil National de la Coopération, de l'Entrepreneuriat Social et de l'Entreprise Agricole, et conformément pour le Conseil National de la Coopération à l'Arrêté Royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des Groupements Nationaux de Sociétés Coopératives et des Sociétés Coopératives.*

[Actuellement : 6%]

Le bénéfice reporté de l'année 2024 se montait à 926.154,34 €.

Le bénéfice net de l'année 2025 est de 90.481,46 €.

Le montant net du bénéfice à affecter au 31/12/2025, s'élève donc à 1.016.635,80 €.

Le conseil d'administration propose l'affectation suivante du résultat total 2025 :

- Report d'un montant de 751.299,12 € pour l'année 2026 afin de garantir la réalisation des but, objet et finalité visés aux articles 3 et 4 des statuts ;

- | | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|
- Paiement d'un dividende brut de :
 - 3,5% sur 100% des parts acquises au plus tard au 31/12/2024
 - 3,5% des parts acquises à partir du 01/01/2025 au prorata temporis entre la date d'acquisition (date de paiement retenue) et le 31/12/2025 ;
 - Soit, un montant brut de 265.336,68 €.

Conformément aux articles 45.3 et 56.1 des statuts, l'application du paiement des dividendes au prorata temporis est applicable à partir du 01/01/2024.

Si cette affectation est approuvée à l'issue de l'assemblée générale du 15 mai 2026, le dividende (net du précompte mobilier de 30%) sera versé sur les comptes des coopérateurs dans le courant du mois de juin 2026.

Certains coopérateurs ne nous ont pas encore communiqué leur numéro de compte. Ces dividendes non payés des années bilantaires 2012 à 2024 ne sont bien évidemment pas perdus. Au 31/12/2025, ils se montaient à 28.222,83 €. Nous conservons ces sommes sur notre compte bancaire. Le paiement peut bien sûr toujours être demandé.

--	--	--

Tenue et publication des comptes annuels

Comptes annuels au format BNB

Vous trouverez sur le site de l'AG les comptes annuels tels qu'ils seront proposés à l'approbation de l'assemblée générale par le conseil d'administration, et tels qu'ils ont été envoyés avec la convocation à l'assemblée générale.

Le nouveau code des sociétés (cfr la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses) impose depuis l'exercice comptable 2020 quelques modifications dans les comptes de la coopérative CLEF.

Ces modifications sont de deux ordres :

- D'une part le capital est maintenant appelé "apport" pour une société coopérative et est divisé en apport "disponible" ou "indisponible" en fonction de la part fixe historique. Nous avons donc séparé l'ancien capital en deux parties, 22.000 euros pour l'apport indisponible, le solde en apport disponible.
- D'autre part, il n'y a plus de besoin d'augmenter la réserve légale. La partie du résultat qui y aurait été affectée est soit distribuée en dividende, soit conservée en bénéfice reporté. Dans notre cas, depuis l'exercice 2020 le solde du résultat non distribué a été repris sous le bénéfice reporté. Le montant affecté à la réserve légale jusqu'au 31/12/2019 avait quant à lui été repris sous le terme de réserve indisponible.

Evolution de la tenue de la comptabilité

Le développement des activités de CLEF et les reportages nécessaires pour les agréments exigent de pouvoir établir et suivre une comptabilité analytique, des budgets, des situations intermédiaires, un état régulier des paiements, etc.

La comptabilité de CLEF et de ses SPV est internalisée depuis 2023, étant entendu qu'un regard externe existe via l'intervention du Commissaire aux comptes (Réviseur) qui contrôle le caractère fidèle des comptes annuels de la coopérative. La première mission concernait les exercices comptables 2023, 2024 et 2025. Le renouvellement de sa mission pour les exercices comptables 2026, 2027 et 2028 est proposé à l'AGO 2026 de CLEF.

--	--	--

Les règles d'évaluation approuvées par le CA de CLEF précisent notamment la méthode de comptabilisation d'entrée et de sortie de l'activation des frais liés à un projet, telle qu'utilisée jusqu'à présent.

Une comptabilité analytique complète n'a pas encore pu être mise en place de manière rigoureuse et exhaustive en 2025. En effet, en 2025 la priorité comptable a été mise sur la conformité à PEPPOL et la comptabilité de CLEF était opérationnelle à cet égard au 01/01/2026.

Rapport du Commissaire aux comptes

Bien que CLEF ne soit pas dans l'obligation de nommer un Commissaire aux comptes, l'assemblée générale 2023, sur proposition du Conseil d'administration, a décidé de confier à un réviseur un mandat de commissaire afin que l'analyse soit complète et d'assurer aux coopérateurs de CLEF que les comptes de la coopérative soient conformes et fidèles à la réalité.

Le Réviseur choisi par CLEF pour effectuer la mission est le bureau 2C&B représenté par Victor Colin. Ce bureau a été choisi car il est local (Tournai) et a de l'expérience en matière de société coopérative agréée comme entreprise sociale.

Dans l'optique d'offrir une vue la plus complète possible sur les comptes de CLEF au réviseur et de réduire de manière significative les risques d'omission, ce même bureau 2C&B représenté par Victor Colin a été désigné par les assemblées générales des sociétés d'exploitation (SPV) dont CLEF est l'actionnaire majoritaire (PELZ, Tourn'Eole et Vent de la Sille).

Pour CLEF ainsi que pour les sociétés d'exploitation, le mandat de commissaire a été confié pour les comptes de 2023, 2024 et 2025.

Le rapport du commissaire fait état d'une opinion sans réserve, reproduite ci-dessous :

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 10.078.720,52 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 90.481,46 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de

--	--	--

ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Il apporte également les précisions ou commentaires suivants :

- Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique.
- Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.
- Nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.
- Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires. Les prescriptions des articles 6:115 et 6:116 du Code des Sociétés et des Associations ont été respectées et les rapports requis ont été établis.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

Renouvellement du mandat du du Commissaire aux comptes

Le mandat de Commissaire de la srl 2C&B vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire de CLEF du 15/05/2026.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale le renouvellement du mandat de la srl 2C&B (Victor Colin) comme Commissaire aux Comptes pour les comptes de 2026, 2027 et 2028.

--	--	--

Rapport spécial pour l'année 2025, sur la manière dont la société a veillé à réaliser les conditions d'agrément, conformément au prescrit de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et conformément au prescrit de l'Arrêté royal du 18 juin 2019 fixant les conditions d'agrément comme entreprise sociale

Etant une coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération, et agréée entreprise sociale par le SPF Economie, CLEF doit établir annuellement un rapport spécial qui traite plus particulièrement des activités que la société a effectuées en vue de la réalisation de son but principal et de son objet et des moyens qu'elle a mis en œuvre à cet effet.

Le présent rapport de gestion, le rapport d'activité associé, les statuts, la note d'information financière, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, et les informations disponibles sur le site internet de CLEF, constituent conjointement ce rapport spécial pour l'année 2025.

Demandes de démission

- Remarque : il n'y a qu'une seule classe d'actions dans CLEF.
- Nombre d'actionnaires démissionnaires en 2025 : 22 actionnaires démissionnaires pour la totalité de leurs actions.
- Nombre d'actions concernées : 133 (9 x 1 action, 2 x 2 actions, 3 x 4 actions, 1 x 6 actions, 1 x 7 actions, 2 x 10 actions, 1 x 15 actions, 3 x 20 actions).
- Nombre d'actionnaires ayant demandé en 2025 la revente d'une partie de leurs parts : 7 actionnaires. On remarque que dans de nombreux cas, ces actionnaires conservent une part afin de continuer à accéder à la fourniture en circuit court de COCITER.
- Nombre d'actions concernées : 137 (1 x 4 actions, 1 x 9 actions, 2 x 19 actions, 1 x 22 actions, 2 x 32 actions).
- Nombre de demandes rejetées et le motif du refus : aucune.
- Montants versés (remboursés) en 2025 : en 2025, CLEF a remboursé 25.750 €.

Les modalités du remboursement suite à une démission sont consultables dans les statuts :

- | | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|
- Section 7.2 Cession des actions
 - Section 11.1 Droit de démission et retrait
 - Section 13.2 Modalités du remboursement

Affectation d'une partie des ressources annuelles à l'information et à la formation des actionnaires, actuels et potentiels, ou du grand public

Une comptabilité analytique complète n'a pas encore pu être mise en place de manière rigoureuse et exhaustive en 2025. Cet objectif repoussé à 2026 permettra de mieux identifier dès 2027 les ressources financières affectées notamment à l'information-formation-sensibilisation. Notons déjà cependant que :

- Les coûts assumés par CLEF pour les travailleurs en charge de la Communication, sont en majeure partie consacrés aux activités d'information-formation-sensibilisation. En 2025, on peut raisonnablement les estimer à 134.000 €.
- Les frais de communication et d'information/sensibilisation identifiés comme tels dans la comptabilité en 2025, se montent à 13.622,45 €.
- A cela, il faut ajouter le temps passé par d'autres travailleurs pour alimenter le secteur Communication à la demande en informations de fond (sur des sujets techniques, de biodiversité, etc.) qui seront alors vulgarisées par le secteur Communication.

Concernant plus particulièrement l'information et la formation de ses actionnaires, actuels et potentiels, ou du grand public, soulignons que CLEF mène les activités suivantes :

- Réponse, par mail ou par téléphone, aux questions ou interpellations des coopérateurs.
- Aide à l'utilisation de CoopHub.
- Newsletters régulières.
- Informations des coopérateurs sur les enquêtes publiques concernant les projets auxquels CLEF participe.
- Animation d'ateliers de restitution des résultats des études d'incidences sur l'environnement concernant les projets auxquels CLEF participe.
- Réponses de base et lien avec les équipes de COCITER pour les demandes et questions relevant plus spécifiquement de la fourniture d'électricité.
- Révision et alimentation régulière du site internet de CLEF, y compris le développement d'une FAQ.

- | | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|
- Depuis fin 2025, avec déploiement prévu en 2026 : travail sur le lancement d'un grand sondage auprès des coopérateurs et sur la mise en place des Ambassadeurs.
 - CLEF s'investit auprès des citoyens (coopérateurs et non coopérateurs), des acteurs du territoire et du monde politique : dans l'information et la sensibilisation aux énergies renouvelables, à l'utilisation rationnelle et responsable de l'énergie, à la fourniture d'énergie, à la transition énergétique, aux enjeux des changements climatiques, de la biodiversité, du développement durable, de l'indépendance énergétique et de la participation citoyenne.
 - CLEF intervient régulièrement auprès des écoles, des associations et des groupements de jeunes, afin de sensibiliser les enfants et adolescents, qui sont les futurs décideurs et acteurs de notre société, en leur proposant des informations correctes et complètes adaptées à leur niveau, concernant les thématiques décrites ci-dessus.
 - Concrètement, CLEF propose des visites de ses éoliennes, des animations/ateliers, des conférences, des supports visuels adaptés et un dossier pédagogique qui propose des pistes de réflexion concernant les objectifs de développement durables.
 - CLEF va régulièrement à la rencontre du grand public, en tenant des stands sur des événements. Cette présence sur des stands est parfois liée à une levée de fonds spécifique, et parfois générale. Elle associe toujours des explications sur le circuit court de l'électricité COCITER.
 - CLEF accueille et accompagne également régulièrement des étudiants stagiaires de tous niveaux et des mémorants, qui requièrent un encadrement par les collaborateurs.
 - CLEF émet chaque année un rapport d'activité et un rapport de gestion à l'occasion de l'Assemblée générale.
 - Toujours à l'occasion de l'Assemblée générale, CLEF fournit chaque année un effort pédagogique important pour rendre les comptes et bilan compréhensibles par les coopérateurs qui ne sont pas tous rompus à ce type d'exercice.

Les sections du rapport d'activité intitulées *L'année 2025 en bref et en images* et *Information et sensibilisation*, détaillent les activités spécifiques de CLEF dans l'information-formation-sensibilisation en 2025.

--	--	--

Activités que la société a effectuées pour atteindre son but principal et son objet et moyens mis en œuvre à cet effet

Le but principal, l'objet et la finalité de CLEF sont établis aux articles 3 et 4 des statuts.

Le *Rapport d'activité* détaille les activités spécifiques de CLEF en 2025.

CLEF développe ou co-développe, finance et construit (et dans certains cas, rachète) des projets d'énergie renouvelable, participe à des projets de recherche et développement (au fil du temps : H2CS, COP21, R-E-FLEX) et à des appels à projets, ainsi que des marchés publics liés directement à la production et/ou stockage et/ou partage d'électricité ou de chaleur renouvelable et son utilisation la plus rationnelle possible, ainsi qu'à des projets concernant les Communautés d'énergie et le partage d'énergie. En 2025, CLEF participe au projet R-E-FLEX en partie subsidié par le Fonds de Transition Energétique (fédéral), et CLEF a répondu avec un consortium à l'appel à manifestation d'intérêt « Agir ensemble pour une Wallonie Durable » lancé fin 2025 par la Région wallonne, avec un projet de déploiement de serres maraîchères photovoltaïques. Les projets lauréats devraient être connus pour fin mai 2026.

CLEF gère l'exploitation d'une partie des installations appartenant aux sociétés d'exploitation de CLEF.

Pour financer les installations, CLEF lève des capitaux auprès du grand public et assure la gestion de milliers de coopérateurs. Elle rémunère ses coopérateurs en tant qu'actionnaires, par un dividende respectant les limites liées à l'agrément CNC et à l'agrément ES. CLEF collabore par ailleurs étroitement avec COCITER et contribue activement au circuit court de l'électricité en vendant l'électricité de ses installations à COCITER chaque fois que possible, permettant ainsi à ses coopérateurs d'accéder à une énergie renouvelable locale à un prix maîtrisé.

Pour gérer toutes ces activités, CLEF génère de l'emploi local. Vu la croissance du nombre de travailleurs et d'ETP, CLEF a lancé en 2025 le recrutement d'une responsable des ressources humaines, qui a commencé à travailler chez CLEF en janvier 2026.

Le chantier de rénovation du bâtiment de CLEF, mené à cheval sur 2025 et sur 2026, est un investissement de l'ordre de 570.000,00 € qui permettra à CLEF d'héberger ses travailleurs (ainsi que ceux de la branche hainuyère de COCITER) dans des très bonnes conditions.

--	--	--

Au-delà de la réappropriation citoyenne de l'énergie, de la production d'électricité et de chaleur propre, locale et maîtrisée, au-delà des retombées économiques locales, les projets citoyens d'énergie renouvelable de la coopérative CLEF génèrent d'autres bénéfices très concrets sur les personnes impliquées et leur entourage :

- CLEF a comme objectif de sensibiliser les citoyens, jeunes et adultes, aux enjeux de la transition énergétique. CLEF mène une politique de sensibilisation, d'information et de formation de ses actionnaires actuels et potentiels et du grand public, qui s'insère dans sa stratégie de Communication. Cette sensibilisation prend la forme d'initiations aux énergies renouvelables, de visites d'outils de production, de production de documentation et de conseils aux économies d'énergie (voir point ci-avant).
- CLEF développe des actions en faveur de la biodiversité, au travers de ses projets et en plus de ses projets.
- CLEF soutient également via la détention de parts, un prêt en tiers-investisseur, une cotisation annuelle, un sponsoring ou un abonnement, une série de coopératives et d'organisations. Elles sont listées dans la section du rapport d'activité intitulée *Les projets que nous soutenons* (par exemple : Centre Culturel de Leuze, Cercle des Naturalistes de Belgique, CHOQ, Nature et Progrès, La Framboise Masquée, le Ramdam festival), Medor, Terre en Vue, la chèvrerie "Le laitier de Pipaix", ...).

Concernant plus particulièrement la coopération entre coopératives, soulignons que :

- CLEF a cotisé à la Fédération REScoop Wallonie à hauteur de 19.278,00 € pour la période allant du 01/07/2025 au 30/06/2026.
- CLEF collabore avec de nombreuses coopératives de REScoop Wallonie et de REScoop Vlaanderen, dans COCITER, dans SeaCoop, dans différents projets de production, dans des projets et appels à projet de recherche et développement.
- CLEF contribue très activement au développement des connaissances et au positionnement des coopératives des REScoop Wallonie dans le domaine des Communautés d'Énergie et du partage d'énergie, ainsi qu'au positionnement sur la participation citoyenne.

- | | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|
- CLEF contribue activement à la vie de la fédération REScoop Wallonie et à ses GT (groupes de travail), ainsi qu'à la représentation de REScoop Wallonie auprès des administrations et du pouvoir politique.
 - CLEF a également contribué depuis le début au groupe de travail belge qui s'était mis en place pour faire accéder les coopératives à l'éolien offshore et qui poursuit son travail via SeaCoop.

Les dépenses relatives aux investissements, aux frais de fonctionnement et aux rémunérations sont détaillées dans la section *Commentaires sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025* du présent rapport de gestion. Ces dépenses concourent bien à la réalisation du but principal et de l'objet de la société et aux objectifs poursuivis en termes d'avantages environnementaux, sociaux ou économiques.

--	--	--

Principaux risques et incertitudes

Les **notes d'information financière** détaillées sont disponibles sur le site internet de CLEF, dans la partie « Note d'information ».

Risque en capital

Investir dans la coopérative consiste à investir dans la gestion de la société et dans les SPV dans lesquelles CLEF investit ou auxquelles elle prête de l'argent. Il n'y a pas de garantie sur le capital investi. Tout est mis en œuvre par le CA pour investir dans des projets de qualité, mais il peut arriver que des installations ne répondent pas aux attentes de façon sévère et difficilement rattrapable.

Par exemple, en 2024 cela a été le cas l'installation de biométhanisation de BQP srl. Le CA a décidé de céder ses actions dans BQP pour 10.000 € (10% de leur valeur, payé en 2024) et l'emprunt subordonné pour 20% de sa valeur, dont une partie a été récupérée immédiatement (24.393,43, € payé en 2024) et une partie (24.393,43 € également) est récupérable en 2026. Etant donné l'incertitude liée à la récupération de ce montant, le CA a décidé de prendre une réduction de valeur de 100% en 2024 sur ce montant résiduel.

En 2025, il s'est confirmé que l'installation de biométhanisation de BSR srl n'a pas encore atteint le seuil de rentabilité et que ce seuil sera difficile à atteindre. Nous ne sommes cependant pas dans une situation similaire à celle de BQP srl.

Risque de développement

CLEF se développe en investissant dans des projets renouvelables (éolien, biomasse, photovoltaïque ou hydro), en collaboration avec d'autres acteurs du secteur ou en tant que développeur à part entière. A ce titre et malgré une analyse minutieuse des projets étudiés, un risque financier existe en cas de revirements majeurs dans la politique de l'énergie, de non-obtention des permis ou de prolongation excessive des procédures par des recours récurrents en annulation des permis auprès du Conseil d'Etat. Ce risque financier correspond aux frais engagés par la coopérative. Les frais relatifs aux projets en développement sont comptabilisés sous forme d'immobilisations incorporelles. Si les projets ne voient pas le jour, les frais en question retourneront dans le compte de résultats sous forme de charge et viendront dès lors diminuer le résultat de l'exercice pendant lequel la décision d'abandon du projet est prise. Il n'y a pas eu de décision d'abandon de projet en 2025.

--	--	--

De nombreux autres risques existent et ont été décrits dans la Note d'information financière, dans la *Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts*.

--	--	--